ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Deuxième réunion du Groupe Afrique - Océan indien de planification et de mise en œuvre du système de l'Aviation (AASPG/2)

Livingstone, Zambie, 2 - 6 novembre 2026

Point de l'ordre du jour 4 : Réalisation des objectifs, des cibles et des indicateurs de sécurité et de navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans les plans régionaux de sécurité et de navigation aérien

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION SOUS-RÉGIONALE EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET SAUVETAGE (SAR) : EXPÉRIENCE DU CAMEROUN DANS LA CONCLUSION D'ACCORDS BILATÉRAUX

(Note présentée par le Cameroun)

RESUME	
La présente note d'information expose l'expérience du Cameroun dans la conclusion d'accords bilatéraux de coopération en matière de recherche et sauvetage aéronautiques (SAR) avec six États voisins entre 2019 et 2026. Elle met en évidence les mécanismes de concertation et de préparation ayant accompagné ces accords et souligne l'intérêt d'une coopération structurée pour renforcer la coordination transfrontalière des services SAR dans la région AFI. Elle propose de partager cette expérience et d'encourager les États à conclure, actualiser et rendre opérationnels des arrangements de coopération adaptés à leurs besoins. Suite à donner : se référer au point 3 de la présente note.	
REFERENCE(S)	- Annexe 12 à la Convention relative à l'aviation civile internationale – Recherches et sauvetage (9e édition, 2024) ; - Manuel IAMSAR (Doc 9731) ; - Plan régional AFI de recherche et sauvetage (SAR).
Objectif stratégique	A-Chaque vol est sûr et sécurisé. C-L'aviation assure une mobilité fluide, accessible et fiable pour tous.

1. INTRODUCTION

1.1. La recherche et le sauvetage aéronautique (SAR) constituent une composante essentielle du système de sécurité de l'aviation civile. L'Annexe 12 à la Convention relative à l'aviation civile internationale prévoit l'organisation des services SAR par les États, individuellement ou en coopération avec d'autres États.

1.2. La coopération entre États voisins revêt une importance particulière lorsque les opérations de recherche et de sauvetage concernent des régions contiguës ou nécessitent la mobilisation coordonnée de moyens humains et matériels de part et d'autre des frontières.

1.3. Dans cette perspective, la Conclusion APIRG 20/10 exhorte les États à signer des accords SAR avec leurs voisins afin d'optimiser l'interopérabilité et l'efficacité opérationnelle.

1.4. Le Cameroun conscient de ces enjeux a engagé un processus structuré de coopération bilatérale avec des États voisins, aboutissant à la signature de six accords SAR entre septembre 2019 et février 2026. La présente note en présente les principales étapes et les pratiques de préparation susceptibles d'être partagées au niveau régional.

2. ANALYSE

2.1. Cadre normatif et nécessité de la coopération bilatérale

2.1.1. L'Annexe 12 et le Plan régional AFI SAR mettent l'accent sur la coopération et la coordination entre États, notamment pour faciliter l'assistance mutuelle et réduire les obstacles à l'intervention transfrontalière. Des accords bilatéraux peuvent contribuer à préciser les modalités de cette coopération.

2.1.2. La conclusion d'un accord n'est pas une fin en soi, mais un levier. L'efficacité opérationnelle repose sur sa déclinaison en procédures de coordination, l'actualisation permanente des contacts opérationnels et, à terme, la réalisation d'exercices conjoints.

2.2. Expérience du Cameroun dans la conclusion des accords SAR

2.2.1. Selon les informations communiquées pour la préparation de la présente note, le Cameroun a signé les accords bilatéraux suivants :

État partenaire	Date de signature	Lieu / cadre de signature
Congo	27 septembre 2019	Montréal – 40e Assemblée de l'OACI
Guinée équatoriale	27 septembre 2019	Montréal – 40e Assemblée de l'OACI
Gabon	17 septembre 2020	Dakar – 66e session extraordinaire du Comité des ministres de l'ASECNA
Tchad	29 septembre 2022	Montréal – 41e Assemblée de l'OACI
République centrafricaine	17 avril 2025	Doha – Conférence internationale de l'OACI sur la facilitation
Nigeria	27 février 2026	Yaoundé

2.2.2. Cette démarche progressive a permis de formaliser des cadres de coopération avec les six États voisins du Cameroun. Les accords mentionnés couvrent une période de plus de six ans et témoignent d'un effort continu de concertation bilatérale.

2.3. Facteurs de succès et mécanisme de préparation

2.3.1. Plusieurs facteurs et mécanismes ont contribué à l'élaboration et à la finalisation des projets d'accords :

- la création de forums numériques de discussion et d'échange entre les acteurs associés à l'élaboration des projets d'accords ;
- la constitution de groupes de relecture associant les départements ministériels chargés des affaires consulaires, les administrations techniques et leurs tutelles ;
- l'organisation de missions préparatoires de relecture et de finalisation des projets d'accords.
- La forte implication du Bureau Régional de l'OACI ayant joué le rôle de facilitateur notamment dans le cadre de la signature de l'accord SAR avec l'Etat du Nigeria

2.3.2. Ces modalités de travail ont facilité la coordination des parties prenantes au cours du processus de préparation des accords. Elles pourraient servir de pratiques de référence aux

États désireux de structurer leur coopération bilatérale en matière de SAR.

2.4. **Perspectives de renforcement de la coopération régionale**

2.4.1. Le partage de l'expérience camerounaise pourrait encourager les États de la région AFI à identifier les besoins de coopération avec leurs voisins et à utiliser les modèles et orientations régionaux existants pour faciliter la préparation ou l'actualisation de leurs accords SAR.

2.4.2. Une attention particulière devrait être portée, après la signature, à la définition des modalités de coordination entre centres de coordination de sauvetage, aux contacts opérationnels, aux procédures d'assistance et à la préparation d'exercices conjoints. Ces axes sont proposés comme perspectives et ne constituent pas un bilan d'activités déjà réalisées dans le cadre des six accords présentés.

3. SUITE A DONNER POUR LA REUNION

3.1. La réunion est invitée à :

- prendre note de l'expérience du Cameroun dans la conclusion de six accords bilatéraux de coopération SAR avec les États voisins ;
- encourager les États de la région AFI à renforcer la coopération et la coordination transfrontalières en matière de SAR, notamment par la conclusion ou l'actualisation d'accords appropriés et la conduire d'exercice de recherches et sauvetage transfrontaliers;
- encourager le partage des bonnes pratiques de concertation interministérielle et de préparation des accords ainsi que le suivi de leur mise en œuvre opérationnelle, en cohérence avec le Plan régional AFI SAR ; et
- encourager la mise en place d'un programme d'exercices conjoints de recherche et sauvetage entre États voisins pour assurer l'effectivité des accords signés.